Communiqué de presse du 18.11.2008 d'Etienne Schouppe, Secrétaire d'Etat à la Mobilité et de Pieter De Crem, Ministre de la Défense

"Six pays unissent leurs forces quant à la gestion du trafic aérien »

Etienne Schouppe (CD&V), Secrétaire d'Etat à la Mobilité et Pieter De Crem (CD&V), Ministre de la Défense, annoncent que les autorités civiles et militaires de la Belgique, de l'Allemagne, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse signeront ce jour à Bordeaux une *Déclaration d'Intention* visant à créer d'ici à 2011 un bloc d'espace aérien fonctionnel appelé FABEC (Functional Airspace Block Europe Central).

Le but de cette initiative commune est de créer un espace aérien où la gestion du trafic aérien est organisée indépendamment des frontières des pays. Etienne Schouppe et Pieter de Crem : « Les avions obéissent aux lois de la physique et non pas aux frontières géographiques qui ressortent de développements historiques et politiques.
La restructuration de l'espace aérien conduira à une gestion de trafic plus efficace avec des routes de vols plus directes".

L'espace aérien de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse est situé au cœur de l'Europe et se trouve parmi les espaces aériens les plus denses et plus complexes du monde entier. Les plus grands aéroports européens et les plus importantes voies aériennes civiles et militaires se situent dans cette zone. L'espace FABEC représente :

- une superficie de 1,7 millions de km²,
- 5,3 millions de vols par an,
- 55% du trafic aérien européen,
- une croissance prévue de trafic de 50 % entre 2005 et 2018

Cette coopération améliorera les prestations du trafic aérien au cœur de l'Europe au niveau de la sécurité, de l'impact sur l'environnement, de la capacité, de l'efficacité des coûts, des routes plus courtes et de l'efficience des missions militaires. Les résultats du FABEC constituent un pas important vers la création du ciel unique européen. Le rapport de l'étude de faisabilité-FABEC de l'été 2008 démontre qu'une forte coopération a des effets positifs. Plus de 230 experts sont d'avis que la croissance attendue du trafic aérien de 50% d'ici à 2018 ne peut être traitée avec les mêmes niveaux de sécurité qu'aujourd'hui sans une

évolution de la structure de l'espace aérien. En outre, les experts ont abouti aux conclusions que grâce au FABEC :

- les retards par vol seront maintenus à un niveau peu élevé,
- les émissions de CO_2 par vol seront diminuées (redéfinition de l'espace aérien, concept opérationnel commun, etc.),
- une économie potentielle de 7 milliards d'euros pourra être réalisée pour les compagnies aériennes à l'horizon 2025.

Un premier pas important est la redéfinition des zones d'espace aérien au sein des frontières internes du FABEC. La mise œuvre est attendue pour 2011. Compte tenu des résultats positifs de l'étude de faisabilité, les signataires souhaitent conclure un accord international en guise de cadre institutionnel pour la création et la mise en œuvre du FABEC. Cet accord sera signé au plus tard en 2010 et entrera en vigueur après sa ratification.

Entre-temps, la phase de mise en œuvre à été démarrée au niveau des prestataires de services de navigation aérienne, tels que Belgocontrol et Eurocontrol, et des autorités aéronautiques nationales.
FABEC pourrait avoir pour conséquence que la coopération entre les prestataires nationaux de services de navigation aérienne conduise à des alliances, avec l'intégration de fonctions et éventuellement de services. Cela pourrait résulter en la création d'entités communes, pour peu qu'il soit démontré qu'elles représentent le moyen le plus efficient. Etienne Schouppe et Pieter De Crem affirment "Au cours des prochaines années, l'attention politique requise sera consacrée au positionnement de Belgocontrol (et son intégration avec les services de contrôle du trafic aérien militaires) au sein de la nouvelle structure FABEC ».

La restructuration de l'espace aérien européen en blocs d'espace aérien fonctionnels, à laquelle se sont engagés les Etats membres de l'Union européenne, s'avère être l'un des résultats les plus importants des directives adoptées en mars 2004 pour le ciel unique européen. Alors que la Suisse n'est pas un membre de l'Union européenne, elle participe toutefois au projet SES (Single European Sky).

Etienne Schouppe et Pieter De Crem soulignent l'importance particulière d'une gestion rationnelle de l'espace aérien pour des pays présentant un territoire plus petit, tels que la Belgique. En outre, ils sont particulièrement favorables à une exécution efficace, économique et respectueuse de l'environnement des missions civiles et militaires dans l'espace aérien. Etienne Schouppe et Pieter De Crem espèrent que le FABEC va à la rencontre d'un bel avenir.

Plus d'infos : Jan Pauwels, porte-parole
Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Mobilité
Rue Royale 180, 1000 Brussel
Tél. 02/209.33.15 ou 0495/89.15.67
jan.pauwels@schouppe.fed.be

Général François FLORKIN
Cabinet du Ministre de la Défense
Rue du Lambermont 8, 1000 Bruxelles
Tél. 02/550.28.70
florkin.f@mod.mil.be